



Ordonnance de télécom CRTC 2007-181

Ottawa, le 22 mai 2007

Le Conseil **approuve de manière définitive** l'entente suivante. Le Conseil n'a reçu aucune observation relativement à la demande.

Requérante/Partie	Titre de l'entente	N° de dossier	Date de la demande
9164-3122 Québec Inc. (faisant affaire sous le nom de Sogetel Numérique)/Maskatel inc.	Entente cadre d'interconnexion entre ESL (MALI)	8340-S74-200706343	le 20 avril 2007

Secrétaire général

Ce document est disponible, sur demande, en média substitut, et peut également être consulté en version PDF ou en HTML sur le site Internet suivant : <http://www.crtc.gc.ca>